

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 30 mars 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h52.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.3) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.7), M. Emile BRIOT (à partir du 0.3 et jusqu'au 7.2), Mme Claudine CAULET (à partir du 1.1.2), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.5), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 0.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.3), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (à partir du 1.1.1), Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chaleze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 0.2) puis représentée par son suppléant M. Christophe DEMESMAY (à partir du 0.3) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.1) Mery-Vieille : M. Philippe PERNOT (à partir du 1.1.1) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 0.3) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

**Étaient absents :** Besançon : S. BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillothe : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noironte : M. Bernard MADOUX Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Thise : M. Alain LORIGUET

**Secrétaire de séance :** M. Yves GUYEN

#### Procurations de vote :

**Mandants :** S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 0.3), J. GROSPELLIN (à partir du 1.1.6), S. JOLY (à partir du 0.3), M. LEMERCIER, D. POISSENOT, R. REBRAB, R. STHAL (à partir du 1.1.2), B. ASTRIC (à partir du 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), D. HUOT (à partir du 1.1.2), D. GAUTHEROT, A. JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), A. LORIGUET.

**Mandataires :** D. DARD, E. MAILLOT (à partir du 0.3), P. GONON (à partir du 1.1.6), C. LIME (à partir du 0.3), A. GHEZALI, N. BODIN, S. WANLIN, A. POULIN (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN (à partir du 0.3), B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CONTOZ (à partir du 1.1.2), G. ORY, P. ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1), F. TAILLARD.

Délibération n°2017/003616

Rapport n°3.3 - Financement de la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de janvier à décembre 2017 - Demande de subvention Fonds Social Européen

## **Financement de la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de janvier à décembre 2017 - Demande de subvention Fonds Social Européen**

**Rapporteur** : Sylvie WANLIN, Conseillère communautaire déléguée

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « clause insertion marchés publics (FSE) »	Recettes : 37 049,44 €
Sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021	

### **Résumé :**

Dans le cadre du programme opérationnel national FSE Emploi-Inclusion 2014/2020 dont l'appel à projet est géré par le Conseil Départemental du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite déposer une demande de subvention FSE concernant la mise en œuvre des clauses d'insertion pour la période de janvier à décembre 2017.

Cette demande de subvention vise à solliciter un cofinancement du poste de facilitateur qui pourrait s'élever au maximum à 60%.

Afin d'effectuer le dépôt du dossier, il convient donc d'autoriser le Président du Grand Besançon à solliciter cette subvention et à signer les pièces administratives consécutives.

### **I. Contexte**

Les élus ont délibéré le 24 juin 2005 en faveur des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Ce dispositif permet d'utiliser la commande publique comme levier vers l'emploi en faveur des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Le Grand Besançon souhaite diversifier l'offre d'insertion et les emplois proposés via l'activation de la clause d'insertion, et mobiliser davantage la clause d'insertion dans les marchés publics.

C'est pour répondre à cet objectif que la CAGB a fait le choix de reprendre le 1<sup>er</sup> avril 2015 en régie l'activité de la clause d'insertion anciennement géré par le PLIE. Pour ce faire, conformément aux dispositions de l'article L.1224-3 du Code du travail, l'agent du PLIE, facilitateur, en charge de cette mission a été intégré dans les effectifs de la CAGB, au sein de la Direction Economie Emploi Enseignement Supérieur, par la reprise au 1<sup>er</sup> avril 2015 de son contrat à durée indéterminée.

### **A/ Mission**

La mission du facilitateur se répartit sur 4 axes :

#### **1/ Promotion du dispositif - Actions de sensibilisation**

- Promotion des dispositifs d'insertion dans la commande publique auprès de tous les donneurs d'ordre potentiels du territoire
- Communication et promotion du dispositif à l'interne et à l'externe

#### **2/ Assistance technique au maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des clauses d'insertion**

- Analyse et identification des marchés publics, PPP, DSP pouvant intégrer des clauses d'insertion
- Identification des articles du code des marchés à mobiliser
- Contribution à la rédaction des appels d'offres
- Définition de la hauteur des engagements demandés aux entreprises en matière d'insertion

#### **3/ Information et accompagnement des entreprises**

- Aide au choix des modalités de mise en œuvre des actions d'insertion
- Repérage et mobilisation des publics en parcours d'insertion en lien avec le Service Public de l'Emploi
- Assistance technique à l'entreprise attributaire du marché pour la concrétisation de son engagement (les profils de poste recherchés, les modalités de présélection des candidats, les types de contrats)

#### 4/ Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la clause d'insertion

- Vérification du respect par l'entreprise de ses engagements en matière d'insertion sur le plan quantitatif et qualitatif
- Evaluation de l'impact de la démarche d'insertion
- Rédaction de rapports de réalisation

## II. Financement

Dans le cadre du programme opérationnel national FSE Emploi-Inclusion 2014/2020, le Conseil Départemental du Doubs lance un appel à projet 2017 dont l'un des objectifs est de mobiliser les employeurs publics et privés et les entreprises des secteurs marchand et non marchand dans les parcours d'insertion (dispositif 2). Il est ainsi spécifié que « *seront soutenues les opérations permettant de développer et de promouvoir les différentes clauses sociales prévues dans le Code des marchés publics dans les marchés de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics et privés* ».

La mission du facilitateur du Grand Besançon rentrant dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération souhaite déposer une demande de subvention FSE visant à obtenir un cofinancement du poste dont le taux maximum peut s'élever à 60%.

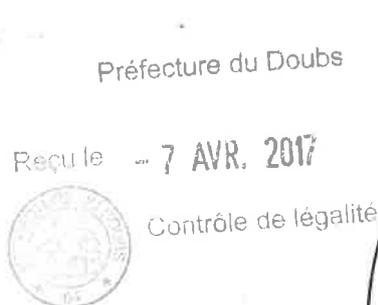
### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Charges	BP 2017	Financement sollicité 60%	Autofinancement Grand Besançon
Masse salariale ETC	53 694,84 €	32 216,90 €	21 477,94 €
Forfait dépenses indirectes de fonctionnement	8 054,23 €	4 832,54 €	3 221,69 €
TOTAL	61 749,07 €	37 049,44 €	24 699,63 €

*Mmes C. CUINET, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. JACQUEMET et C. MICHEL et MM. A. BLESSEMILLE, L. FAGAUT, G. GALLIOT et P. GONON (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- approuve le projet de plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention FSE, à hauteur de 60% pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics couvrant la période de janvier à décembre 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces administratives consécutives.



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 106

Contre : 2

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 9